

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	7 413	7 215	199	449	250	55.73	
	Autres immobilisations corporelles	13 628	13 628					
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	95		95	95				
Total II	21 136	20 842	294	544	250	45.99		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	554 504		554 504	9 608	544 896	NS	
	Autres créances	18 618		18 618	7 516	11 102	147.70	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	1 057 852		1 057 852	864 534	193 318	22.36		
Charges constatées d'avance (3)	2 166		2 166	2 470	304	12.31		
Total III	1 633 140		1 633 140	884 128	749 012	84.72		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 654 276	20 842	1 633 434	884 672	748 762	84.64		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

95

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000		1 000		9 000	900.00
	Réserves						
	Réserve légale	100		100			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	521 656		677 071		155 415	22.95
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	113 986		67 870		46 116	67.95
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	645 742		746 041		100 299	13.44	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	1 336		1 229		107	8.75
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	164 210		7 179		157 031	NS	
Dettes fiscales et sociales	347 123		130 223		216 900	166.56	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	475 022				475 022	
	Total IV	987 691		138 631		849 060	612.46
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 633 434		884 672		748 762	84.64

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

987 691

97 984

**PROCES - VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023**

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente juin,
A dix heures,

Les associés de la SAS 2DN RENOVATION au capital de 10.000 euros, divisés en 1.000 actions de 10 euros chacune, se sont réunis au siège social de la société 31 voie HOUDON 94400 VITRY-SUR-SEINE, en assemblée générale ordinaire sur convocation faite par le président.

Une feuille de présence est émarginée en entrant en séance par chaque associé présent ou représenté.

Monsieur Dragoslav NOVAKOVIC détient 900 actions.
Madame Marica KERIC détient 100 actions.

Monsieur Dragoslav Novakovic préside la séance en qualité de président.

Le président constate que les associés présents représentent la totalité en nombre des associés et la totalité des 100 parts sociales, et en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur résolutions figurant à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022.
- le texte des projets de résolutions.
- rapport spéciale sur les conventions de l'article L.227-10 du code de commerce

Le président déclare que tous les documents prescrits par la loi ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,

D.N

M.K.

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions réglementées,
- Questions diverses,

Le président donne lecture des comptes annuel 2022. La discussion est ouverte au cours de laquelle diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

RESOLUTION N° 1

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve les comptes annuels dudit exercice, lesquels font apparaître **un bénéfice de 113.986€.**

L'assemblée générale approuve les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale approuve les dépenses ou charges non déductible fiscalement, visée à l'article 39-4 du code général des impôts, s'élevant à la somme de 0 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au gérant de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

RESOLUTION N° 2

L'assemblée générale, après avoir constaté que l'exercice clos le 31 décembre 2022 fait ressortir un bénéfice de **113.986 €** décide de l'affecter comme suit :

AVANT AFFECTATION DU RESULTAT

- Report A nouveau	521.656 €
- Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022.....	113.986 €
- TOTAL	635.642 €

APRES AFFECTATION DU RESULTAT

- Report A nouveau	635.642 €
--------------------------	-----------

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Avoir fiscal	Revenus réels
2019	Néant	Néant	Néant
2020	Néant	Néant	Néant
2021	214.285€	Néant	Néant

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

D.N.

M.K

RESOLUTION N° 3

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées étant observé que chaque convention a fait l'objet d'un vote distinct et que les personnes intéressées n'ont pas pris part au vote.

RESOLUTION N°4

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par le président.

Le président
M. Dragoslav NOVAKOVIC



Associée
Mme Marica KERIC

